

Madame, Monsieur,

La Ville d'Agde, en collaboration avec plusieurs associations de commerçants, organise le Championnat du Monde des Objets Flottants Non Identifiés.

Depuis 1975, cette animation connaît, à chaque nouvelle édition, un succès retentissant par le nombre de spectateurs et sa médiatisation.

D'ores et déjà, radios, journaux et télévisions sont invités à "couvrir" cet événement exceptionnel.

Cette fête ne peut exister sans vous !

C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les bonnes volontés. Pour la beauté du spectacle, une vingtaine d'engins est nécessaire. Leur construction nécessite évidemment un investissement en temps, plus qu'un investissement financier. Les retombées économiques pour la station, l'apport supplémentaire de visiteurs ce jour-là, vous convaincront qu'il n'y a pas de plus belle promotion de votre établissement ou association que votre participation. La réussite de ce championnat dépend essentiellement de chacun d'entre nous. A l'issue de cette course folle, la "Passoire d'or" sera remise aux vainqueurs.

VENDREDI 23 AOÛT - 18H00

Pour vous inscrire,
merci de compléter et retourner
le bulletin d'inscription ci-dessous
au Service Animation
avant le **lundi 19 août 2019**.



Mairie d'Agde
Service Animation - OFNI
CS 20007
34306 AGDE Cedex
04 67 94 67 63
animation@ville-agde.fr

EMBOUCHURE DE L'HÉRAULT LE GRAU D'AGDE

20h : apéritif servi à tous les participants au bar "les Ondines"



BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de retourner ce bulletin d'inscription complété à : animation@ville-agde.fr
ou Mairie d'Agde - Service Animation - OFNI - CS 20007 - 34306 AGDE Cedex

Je, soussigné

agissant au nom de l'équipage

Indiquer vos nom et prénom

Indiquer le nom de l'équipage

Indiquer votre adresse postale

Indiquer votre n° de téléphone

Indiquer votre email

• m'inscris au Championnat du Monde des OFNI, **vendredi 23 août 2019** et reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course au verso.

• confirme que les membres de mon équipage sont tous majeurs ou titulaires d'une autorisation parentale.

• atteste que tous les membres de mon équipage participent sous leur entière responsabilité, et sont titulaires d'une assurance responsabilité civile individuelle ou collective.

• reconnais avoir été informé du fait que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'éventuels dommages corporels ou matériels causés par ou à notre équipage.

Fait à :

Le :

Signature :

RÈGLEMENT

1. Tous les OFNI doivent obligatoirement être construits avec des matériaux qui, une fois transformés, présentent une originalité telle qu'ils ne peuvent exister en l'état dans le commerce.

2. Les finitions de fabrication ne doivent pas être accidentogènes (ex.: vis, crochets qui dépassent, angles tranchants, etc.)

3. Les OFNI doivent être majoritairement composés de matériaux ne servant pas habituellement à la navigation. Les flotteurs et les rames sont autorisés mais leur place dans la construction de l'OFNI doit cependant rester raisonnable.

4. Toute propulsion à moteur est interdite. Seuls sont autorisés les moyens de propulsion qui font appel à la force physique de l'équipage ou tout moyen de propulsion avec des objets détournés, ou non, de leur destination habituelle. Par exemple : une pelle comme pagaie, un drap comme voile, etc.

5. Tout l'équipage d'un OFNI doit être embarqué sur l'OFNI.

6. Aucun OFNI ne pourra prendre le départ s'il n'est pas doté d'un bout (corde) de cinq mètres attaché à l'engin et terminé par une bouée ou objet flottant. Une condition de sécurité impérative qui doit permettre de récupérer plus facilement l'OFNI si celui-ci vient à couler.

7. Chaque équipage est collectivement responsable de l'assistance du transport de l'OFNI jusqu'à la mise à l'eau ainsi que de sa récupération à terre immédiatement après la course.

8. Chaque OFNI doit porter d'une manière évidente sa marque, le nom du commerce, de l'association, du sponsor, nom fantaisiste...

9. Les équipages n'ont pas le droit de ralentir intentionnellement les autres concurrents.

10. Les équipages ont le droit de perturber les concurrents uniquement avec de l'eau (pistolets/pompes à eau, etc.)

Les autres projectiles (fruits, légumes, poissons, objets dangereux...) sont strictement interdits sous peine de disqualification.



VENDREDI 23 AOÛT - 18H00



EMBOUCHURE DE L'HÉRAULT
LE GRAU D'AGDE